NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/2174
29 mai 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTION ADOPTEE LE 29 MAI 1951, A LA 548ème SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE, CONCERNANT LA DATE DE L'ELECTION QUI AURA POUR OBJET DE POURVOIR UN SIEGE A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret le décès du Juge Jose Philadelpho de Barros e Azevedo, survenu le 7 mai 1951,

Constatant que de ce fait il y a un siège à pourvoir à la Cour, pour la période non encore accomplie du mandat du défunt, et qu'il convient de pourvoir ce siège conformément au Statut de la Cour internationale de Justice,

Notant que, conformément aux dispositions de l'article 14 du Statut, la date d'élection en vue de pourvoir ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide qu'il sera procédé à une élection en vue de pourvoir le siège vacant durant la sixième session de l'Assemblée générale,

Décide en outre que cette élection aura lieu avant l'élection normalement prévue, à laquelle il sera procédé pendant la même session en vue de pourvoir les cinq sièges vacants qui seront rendus libres en raison de l'expiration du mandat de cinq membres de la Cour le 5 février 1952.